

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 36 (1891)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Berne, chef de la section administrative de l'administration du matériel de guerre ; M. le colonel Otto Hebbel, à St-Gall ; M. le colonel Hans Pestalozzi, à Zurich ; M. le major Adolphe Fama, à Sion.

La COMMISSION DES PENSIONS a été composée comme suit :

M. le colonel Ziegler, médecin en chef de l'armée, à Berne ; M. le colonel Louis de Perrot, à Colombier ; M. le colonel Adrien Thélin, à La Sarraz ; M. le lieutenant-colonel médecin Théodore Kocher, à Berne ; M. le capitaine Charles Fluhbacher, à Dubendorf.

Pour éviter tout frottement dans le cas d'une levée de troupes, le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

1. Un tribunal de suppléants, composé de la manière prévue à l'art. 12 de l'organisation judiciaire militaire, sera institué pour chaque arrondissement de division.

2. Le personnel de ces tribunaux sera pris parmi les officiers, sous-officiers et soldats du landsturm qui ont servi dans l'élite ou dans la landwehr.

3. Le grand-juge, l'auditeur, le juge d'instruction et le greffier de chacun de ces tribunaux, seront répartis à l'état-major du commandant de l'arrondissement de division, par analogie avec ce qui a lieu pour les tribunaux ordinaires de division.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

*Tir fédéral.* Une réunion nombreuse tenue à Altdorf, a décidé de renoncer à demander pour cette ville le prochain tir fédéral, le monument Guillaume Tell ne pouvant être prêt pour cette époque.

D'autre part on annonce que le bénéfice net de Frauenfeld est de fr. 82,000; dont fr. 5,000 sont déjà affectés comme dons d'honneur au prochain tir.

Quelques journaux ont publié une dépêche à sensation d'après laquelle un des nouveaux fusils ayant sauté à l'école de sous-officiers à Zurich, la troupe se refuserait à se servir de cette arme. C'est faux. Un canon a sauté, ce qui est sans importance au point de vue technique.

Le tribunal militaire de la II<sup>e</sup> division s'est réuni le 7 février à Fribourg, sous la présidence de M. le grand-juge Dunant, lieut.-colonel, de Genève. Il s'agissait d'un cas d'insubordination. M. le lieutenant d'administration G. Tschahtli, de Morat, aurait refusé de se soumettre à des arrêts que lui aurait infligés le département militaire fédéral à la suite de retard dans la livraison de ses comptes du rassemblement de troupes. M. l'auditeur Bielmann s'étant récusé, c'est

M. le capitaine-auditeur David Moriaud, de Genève, qui fonctionne comme accusateur public. M. le capitaine Jacottet, de Neuchâtel, est au banc du greffier. Le tribunal est composé de six membres, en sus du grand-juge, MM. Monnier, major; Bourquin, capitaine; Tissot, lieutenant; David, sergent-major, et Blanc, caporal.

M. le 1<sup>er</sup> lieut. Egger, de Fribourg, est défenseur.

Les débats ont occupé toute la matinée. Plusieurs témoins ont été entendus et de nombreuses pièces ont été lues. Ensuite vers onze heures ont commencé les plaidoiries. M. Moriaud a été sobre dans l'attaque, mais vigoureux au point de vue de la discipline militaire. M. Egger a présenté une chaleureuse défense, signalant toutes les excuses dans la conduite de l'accusé et faisant la part des torts des autorités cantonales ou fédérales; il estime qu'une simple infraction de discipline a été commise et qu'il n'y a rien de grave.

Le lieutenant Tschachtli a été condamné à 60 jours de prison et à la destitution de son grade.

---

**Allemagne.** — Le général français de Boisdeffre, ancien chef d'état-major du 6<sup>e</sup> corps d'armée, actuellement sous-chef de l'état-major général, avait été envoyé l'année dernière par son gouvernement aux grandes manœuvres de l'armée russe, auxquelles assistait l'empereur d'Allemagne. Guillaume II connaissait de réputation M. de Boisdeffre, que le général Chanzy, tenait dans une estime toute particulière et qui était resté attaché à son état-major depuis sa nomination au commandement de l'Algérie, jusqu'à sa mort. Le jeune souverain se fit présenter le général français, et après quelques formules de politesse, entama avec lui une conversation sur l'art militaire. Le sujet choisi par l'empereur était la campagne de Prusse de 1806-1807. Il en vint bientôt à parler des grandes charges d'Eylau et de Friedland, puis d'une façon plus générale de l'emploi des grandes masses de cavalerie par Napoléon 1<sup>er</sup>, et par suite de l'emploi fait de la cavalerie par les grands généraux de toutes les époques.

M. le général de Boisdeffre, interrogé par l'empereur, avait exprimé l'opinion qu'un des plus étonnantes manieurs d'hommes et de chevaux qui eussent jamais existé avait été Annibal. Il citait à l'appui de son dire le rôle décisif, joué par la cavalerie du général cartaginois, dans la bataille de Cannes; les savantes combinaisons des attaques de la cavalerie de ligne gauloise et espagnole sur le front des troupes romaines, avec celles des chevau-légers numides dirigés sur les ailes et les derrières de l'ennemi; enfin, la façon dont les cavaliers d'Annibal, avaient couronné la victoire, préparée et décidée par eux, en écrasant les débris de l'armée vaincue dans l'effroyable poursuite que l'on sait.

Guillaume II, vivement intéressé, dit au général :

— Je suis à tel point de votre avis que j'ai fait des guerres publiques une étude toute spéciale. Je ne suis arrivé à bien me rendre compte des batailles livrées par Annibal, qu'en en refaisant les plans moi-même, et si ces documents peuvent vous intéresser, je vous les ferai parvenir à Paris.

La conversation prit fin sur ces mots.

Plusieurs mois s'étaient écoulés, lorsqu'en janvier dernier l'attaché militaire allemand à l'ambassade de France, M. de Huene, revenant de Berlin à Paris, fit demander au sous-chef de l'état-major général une audience pour lui remettre une lettre de son souverain.

M. de Huene, arriva au rendez-vous porteur d'une lettre de sept pages, entièrement écrite de la main de l'empereur, et d'un immense rouleau de 1<sup>m</sup>70 de haut environ. La lettre était un résumé très savant et très intéressant des guerres puniques et en particulier des batailles de Cannes et de Zama. Le rouleau contenait une série de plans concernant ces batailles, ainsi que les diverses formations de la légion romaine, de la cavalerie numide, etc.

La publication du travail impérial ne serait-elle pas d'un haut intérêt sous tous les rapports ?

**Italie.** Le nouveau ministère paraît se fortifier. Le général Peloux, ministre de la guerre, promet dans un rapport substantiel 11 millions de francs d'économies. Le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, réduit d'un tiers, soit de 500 mille francs, les fonds secrets. A ce chapitre il ne reste plus qu'un million. Pauvres reptiles ! pauvres espions ! pauvres agents provocateurs !

**France.** — L'académie française a tenu jeudi 19 février sa séance habituelle, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La séance a été entièrement consacrée à la lecture faite par M. le duc d'Aumale de plusieurs fragments inédits de son *Histoire des Princes de Condé*.

**Russie.** — Les bataillons d'artillerie de forteresse rassemblés au polygone d'artillerie de Rembertov, près Varsovie, ont exécuté, l'été dernier, une manœuvre d'établissement d'une ligne d'artillerie, sous la direction supérieure du général-lieutenant Kannabich, commandant l'artillerie de la circonscription de Varsovie.

Il s'agissait de mettre en batterie 40 bouches à feu de divers calibres et d'exécuter ensuite avec ces pièces une école à feu.

La construction des batteries devait commencer le 1<sup>er</sup> juillet à 9 heures du soir, de façon à être terminée le lendemain à 3 heures. L'ouverture du feu était fixée à 9 heures dans la même matinée.

Le personnel chargé de ce travail fut placé sous les ordres du lieutenant-colonel Pankratov, commandant le 4<sup>e</sup> bataillon de l'artillerie de forteresse d'Ivangoïrod ; sa composition était celle d'un bataillon à l'effectif de guerre, soit : un officier supérieur, 25 officiers subalternes, 79 sous-officiers et 1200 hommes.

Les pièces destinées à armer les batteries comprenaient :

- 4 canons de 6 po (152 mil.,4) lourds ;
- 6 canons de 6 po (152 mil.,4) légers ;
- 6 canons de 42 lignes (106 mil.,7) ;
- 4 canons de 24 liv. en bronze ;
- 4 canons de 12 liv. en fonte ;
- 4 canons de 9 liv. en bronze ;
- 4 canons de 4 liv. en bronze ;

6 mortiers de 6 po (152 mil., 4) en bronze ;  
2 mortiers de 8 po (203 mil.)

Leur poids total, y compris affûts, avant-trains, platesformes, armements et attirails, s'élevait à 260 tonnes environ.

Tout ce matériel était réuni en deux parcs établis à 2600 mètres de l'emplacement choisi; les bouches à feu de l'un des parcs devaient être trainées par les hommes, sur un chemin de terre sablonneux; celles de l'autre devaient être amenées, également à bras d'hommes, sur une voie ferrée démontable, système Dolberg et Deauville. Le thème de la manœuvre était le suivant:

Les renseignements fournis par les avant-postes et par les patouilles de reconnaissance ont fait connaître que l'ennemi, avec son équipage de siège et ses colonnes d'assaut, s'est rapproché à 4 km. de deux forts adjacents de la place, et qu'il a installé son parc en face de l'intervalle des deux forts de façon à les prendre en écharpe.

Pour gêner l'ennemi dans l'établissement de ses batteries, pour l'empêcher d'exécuter les travaux d'approche et pour le mettre dans l'impossibilité de diriger ses feux sur les forts, il sera construit, dans l'espace d'une nuit, une ligne de batteries intermédiaires de 40 pièces, qui devra ouvrir le lendemain matin un feu concentré sur l'ennemi.

On installera toutes les bouches à feu, sauf les canons de 9 liv. et de 4 liv. sur la ligne de bataille, de manière à en former 7 batteries. Les pièces de campagne seront placées en avant des batteries pour résister en cas d'assaut; elles constitueront un 8<sup>e</sup> batterie.

Les commandants de batterie reçurent l'ordre de reconnaître, le 1<sup>er</sup> juillet à 7 heures du matin, la position de l'ennemi, après quoi le lieutenant-colonel Pankratov, directeur de la manœuvre, fixa l'emplacement où chacun d'eux devait amener ses pièces.

Le bataillon entier se mit en route à 8 heures du soir; les hommes, armés du fusil et du sabre, se rendirent par compagnie à leur parc respectif.

A 9 heures, ils s'équipèrent des outils de pionniers, des armements et des agrès nécessaires, et commencèrent le travail d'après les indications reçues.

La manœuvre fut exécutée dans le plus grand calme et dans un ordre parfait. Tous les commandements étaient faits à mi-voix.

Les emplacements une fois préparés, on amena les bois et on construisit les plates-formes; cette opération fut terminée vers 10 h. et demie.

On procéda alors à l'armement des batteries.

Aussitôt qu'une pièce était établie sur sa plate-forme, elle tirait un coup à blanc servant de signal. La première salve fut tirée par les canons de 42 lignes, les salves suivantes furent exécutées successivement par les canons de 9 liv. et de 4 liv., les mortiers de 6 po, les canons de 6 po légers, les canons de 12 liv. et de 24 liv.; enfin, vers trois heures du matin, on entendit les grosses pièces, canons de 6 po lourds et mortiers de 8 po.

Au début de la manœuvre, le temps était clair et calme, mais bientôt un vent du nord-ouest commença à souffler et, vers 11 heures, un orage éclata accompagné d'une pluie torrentielle qui dé-

trempa tellement le sol qu'il en résulta des difficultés sérieuses pour la pose de la voie et pour le transport du matériel. L'armement s'exécuta néanmoins avec une régularité parfaite.

Le 2 juillet au matin, le lieutenant-colonel Pankratov fit une deuxième reconnaissance, dans laquelle il constata que, pendant la nuit, l'ennemi avait réussi à établir trois batteries de siège et deux parallèles. Les distances de ces ouvrages à la batterie de défense furent mesurées au télémètre Nolan : on trouva pour les trois batteries ennemis, respectivement 3,800 mètres, 1,500 mètres et 1,800 mètres; pour la première parallèle 1,200 mètres et pour la deuxième 1,000 mètres.

En conséquence, on décida que l'on ouvrirait d'abord le feu contre la batterie la plus éloignée, avec les mortiers de 8 po et les canons de 6 po; qu'on passerait ensuite au tir contre la deuxième batterie avec les mortiers de 6 po, qu'on emploierait enfin contre la troisième batterie les canons de 42 lignes, et contre les deux parallèles les canons de 12 liv. et de 24 liv.

Le réglage du tir fut exécuté au moyen des appareils de dérivation du lieutenant-colonel Tchijikov ainsi que des appareils du général Moller et du colonel Kholodovski.

Lorsqu'on passa au tir d'ensemble, on aperçut les colonnes d'assaut qui étaient venues s'établir à 600 mètres de la ligne d'artillerie. Les pièces de campagne de 9 liv. et de 4 liv. furent aussitôt mises en batterie et ouvrirent le feu contre la chaîne des tirailleurs ennemis.

Le tir avait duré en tout 5 heures, pendant lesquelles les quarante bouches à feu avaient lancé 486 projectiles.

(*Rousskii Invalid*. Traduit par la *Revue d'Artillerie* de janvier 1891.)

**Tonkin.** — On lit dans le *Petit Var* :

Le courrier de Brindisi nous apporte les détails d'un fait extraordinaire qui vient de se dérouler au Tonkin.

« Une colonne envoyée contre les bandes de pirates qui occupaient les gorges du mont de Bavi, près Son-Tay, avait bivouaquée pendant la nuit non loin du village de Kame-Daï.

» L'artillerie de la colonne avait pris place sur un mamelon découvert, d'où elle avait des vues de toutes parts et pouvait se considérer comme à l'abri de toute attaque hardie et imprévue.

» Tout à coup, les mulets et chevaux furent pris, sans motif apparent, d'une frayeur indescriptible, brisèrent leurs liens et se cabrèrent en poussant de sinistres hennissements. En même temps, les sentinelles ayant crié plusieurs fois : « Halte-là ! Qui vive ? » sans obtenir de réponse, virent apparaître au bas du mamelon une bande de tigres affamés et menaçants.

» Faire prendre les armes et exécuter des salves de mousqueterie sur cet ennemi, non moins terrible que les pirates, fut pour le lieutenant Gaudel l'affaire d'un clin d'œil.

» A la première fusillade, plusieurs de ces fauves redoutables roulerent sur le sol ; mais la meute surexcitée et, d'autre part, affriandée par cette quantité inespérée de viande fraîche, revint à l'assaut de la position et quelques-uns de ces animaux purent s'approcher jus-

qu'à cinq ou six pas du campement. La troupe riposta plus vivement encore que la première fois.

» Eloignés une deuxième fois, les tigres altérés de sang, loin de se décourager, revinrent à la charge. Aussi la nuit fut-elle employée à épier leurs mouvements et à les chasser.

» Ce n'est que le matin, à l'aube, que ces bêtes féroces se décidèrent à fuir, emportant deux ou trois chevaux qu'une panique avait entraînés dans une course folle à portée de leurs dents.

» Le lendemain, on eut l'explication de cette singulière agression, quand on apprit que, la veille, une battue générale faite dans la forêt de Kame-Daï, par un très fort détachement de la légion étrangère, en avait fait sortir non seulement les pirates, mais encore les animaux sauvages. »

**Etats-Unis.** — Le ministre de la guerre a approuvé l'organisation suivante de l'armée : 200 compagnies d'infanterie, 100 escadrons de cavalerie et 60 batteries d'artillerie, dont 10 d'artillerie légère.

L'infanterie aura donc 12,125 hommes, la cavalerie 6,050 et l'artillerie 3,675 ; ce qui donne un total de 21,850 hommes.

Pour arriver au total de 25,000 engagés, il reste 3,150 hommes qui seront répartis entre les services suivants : bataillon du génie, administration, dépôts, etc.

Chaque régiment d'infanterie compte 10 compagnies (dont 2 à organiser) : chaque compagnie comprend : 1 premier sergent, 4 sergents, 4 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 conducteur et 46 soldats : total, 60.

Le régiment à 8 compagnies de 60 hommes . . . . .	480
Petit état-major . . . . .	5
Total . . . . . 485 hommes.	

Chaque régiment de cavalerie compte 12 escadrons (2 à organiser). Chaque escadron comprend : 1 premier sergent, 5 sergents, 4 caporaux, 2 trompettes, 2 maréchaux-ferrants, 1 sellier, 1 conducteur, 44 soldats : total, 60.

Le régiment à 10 escadrons de 60 hommes . . . . .	600
Petit état major . . . . .	5
Total . . . . . 605 hommes.	

Chaque régiment d'artillerie a 12 batteries, dont deux légères. Chaque batterie est composée de : 1 premier sergent, 4 sergents (6 sergents à chaque batterie légère), 4 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 conducteur et 46 soldats (49 dans les batteries légères), soit pour l'artillerie de ligne, 60 hommes et pour l'artillerie légère 65.

Le régiment à 10 bat. de lignes de 60 hommes . . . . .	600
» 2 bat. légères de 65 hommes . . . . .	130
Petit état-major . . . . .	5
Total . . . . . 735 hommes.	

*(Revue du Cercle militaire.)*

---

L'abondance des matières nous force d'ajourner au prochain n° plusieurs communications dont nous remercions, en attendant, nos obligeants correspondants.